

Alain Mars, directeur du CAUE des Hautes-Alpes

Entre paysages de vallée et haute-montagne, le département des Hautes-Alpes possède un patrimoine naturel exceptionnel, véritable atout touristique. Cependant, une urbanisation au 'coup par coup', avec des aménagements conçus sans lien les uns avec les autres, menace cette richesse, gage d'attractivité économique. Programmation, concertation et accompagnement sont alors les maîtres mots.



Pour Alain Mars, directeur du CAUE des Hautes-Alpes, la concertation participative, qui place les usagers au cœur du projet, est essentielle pour mener à bien des aménagements pérennes et réussis.

Dans les Hautes-Alpes, le paysage est notre richesse N°1, notre fond de commerce, notre capital touristique. Plus de 80 % de l'activité du département est ainsi liée au tourisme de sports d'hiver et au tourisme vert durant l'été. Nous bénéficions en effet d'un paysage exceptionnel très attractif, comme en témoigne la présence du Parc National des Ecrins et des deux Parcs Naturels Régionaux du Queyras et des Baronnies Provençales. Une ambivalence existe cependant entre le "paysage des hauteurs", à l'environnement préservé et à la biodiversité extraordinaire, et les paysages de fond de vallée, qui n'ont pas eu le droit aux mêmes égards pour la préservation de leur environnement. Ceux-ci présentent un mitage important des terres agricoles, avec un urbanisme décousu, car investi par l'homme sans planification préalable. S'ajoute à ce comportement humain, le risque de crues et d'avalanches du à la situation en fond de vallée. C'est donc un paysage fragile avec lequel nous devons composer, en arrivant à concilier l'économie florissante du tourisme et l'attractivité du territoire, sans altérer notre environnement. Dans ce contexte, il est essentiel d'accompagner les communes, aussi bien sur le plan économique, au niveau bâti ou pour la qualité des espaces publics. Dans un territoire très peu habité comme le nôtre, nos préoccupations s'orientent vers le paysage habité des villages, avec notamment la question de requalification des centres, vitale pour le devenir de notre territoire rural.

Au sein de notre Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hautes-Alpes (CAUE 05), nous encourageons la programmation urbaine pour éviter les aménagements sans cohérence, au coup par coup. Il est en effet primordial que les collectivités définissent une politique et une stratégie d'aménagement à 5 ou à 10 ans, pour une revitalisation de bourg réussie et cohérente. Les experts du CAUE sont là pour accompagner les villes et villages qui ont besoin d'une aide à toutes les étapes d'un projet d'aménagement. Ainsi, en premier lieu, nous aidons à définir les besoins pour formaliser le cahier des charges et pour choisir le programmiste. Ensuite, il est essentiel que la commune fasse appel à une équipe pluridisciplinaire avec, au moins, un paysagiste-concepteur et un urbaniste, pour une vision partagée 'juste' du paysage communal. Cette équipe de maîtrise d'œuvre pourra alors définir un schéma d'aménagement urbain et accompagner la maîtrise d'ouvrage tout au long du processus de conception et de travaux. Dans cet accompagnement aux communes, il est très important qu'une relation de confiance soit établie avec les élus, avec une certaine proximité, pour faciliter les dialogues et les échanges d'idées. Pour ce faire, sensibiliser les élus du territoire grâce au discours d'un autre élu qui a mis en place une démarche exemplaire, est un outil très efficace. Par ailleurs, nous encourageons la concertation participative dans les projets, les aménagements étant avant tout réalisés pour les habitants. C'est désormais le temps des ateliers participatifs : la population doit être au cœur du projet pour que celui-ci soit pérenne.

Ajoutés à la mise en valeur de politiques d'aménagement réussies sur le territoire, choisies pour leur valeur d'exemplarité, les labels sont aussi un moyen efficace pour guider les villes et les villages vers une haute qualité paysagère de leurs espaces publics. Ils ne sont pas une finalité mais incitent à la mise en œuvre d'une programmation urbaine, comme le label des 'Villes et Villages Fleuris' ou celui des 'Petites Cités de Caractère'. Les labels 'Bâtiment Durable de Montagne' (BDM) ou 'Quartier Durable de Montagne' (QDM), qui sont train de s'exporter notamment en Ile-de-France, indiquent l'utilisation de matériaux bio-sourcés et valorisent les ressources locales, valeurs que nous prônons dans tous les aménagements. Autre avantage des labels : ceux-ci amènent bien souvent des financements ! Chaque année, nous mettons en avant des projets exemplaires à travers l'organisation du 'Grand prix de l'aménagement et de la construction'. Aménagements d'espaces publics de qualité, avec l'utilisation de sols souples et perméables plutôt que 'durs', démarche de concertation poussée, prix spéciaux sur les éco-matériaux, utilisation d'énergies renouvelables, gestion alternative des eaux pluviales, végétalisation des bourgs et des villages avec des arbres... le CAUE 05 encourage toutes ces pratiques pour un cadre de vie cohérent, attractif, de qualité et qui respecte l'environnement.